**A l'Ecole Normale des Garçons.**

 A la suite d'incidents soulevés par quelques élèves, l'établissement de l'école normale des garçons avait été licencié il y a une quinzaine de jours.

 M. le Ministre de l'Instruction publique vient de décider que, sous réserve d'un certain nombre de sanctions proposées par le Conseil des Professeurs, la réouverture de l'établissement aurait lieu ces jours-ci.

*Le Citoyen*, 27 juin 1929